

D2025-092

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Jean-Pierre LUNOT, 1^{er} adjoint au Maire de Royat.

Date de convocation : 17 septembre 2025

Etaient présents : MM. LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vérène, CANAVEIRA Antonio, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Sophie MERCIER

Procurations : Marcel ALEDO à Jean-Pierre LUNOT

Géraldine MINGUET à Isabelle COQUEL

Delphine LINGEMANN à Isabelle JOURDY

Virginie MICHEL à Jean-Louis CELSE

Annie CHAUMETON à Jean-Luc MEYER

Bruno TIRADON à André GAZET

Arnaud BELZANNE à Christine BIGOURET-DENAES

Philippe JOUFFRET à Christian BERNETTE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 8 procurations

M. Jean-Pierre LUNOT ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Convention CTG – Adhésion au pôle ressources handicap petite enfance

Rapporteur: Mme Isabelle JOURDY, conseillère municipale déléguée

D2025-092

Dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG), signée avec la CAF du Puy-de-Dôme, les communes de Royat, Chamalières et Orcines ont réaffirmé leur volonté de mettre en œuvre une politique de soutien à la parentalité et d'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap.

Malgré des avancées, de nombreuses familles rencontrent encore des difficultés pour accéder à un accueil adapté dans les structures petite enfance : crèches, assistants maternels, écoles maternelles, accueils périscolaires, accueils extrascolaires.

En effet, ces structures ne sont pas toujours préparées à accueillir des enfants aux besoins spécifiques, par manque de formation, d'accompagnement ou de coordination avec les professionnels du soin.

Les équipes locales (*personnels de crèche, atsems, animateurs, assistants maternels, personnels polyvalents...*) expriment une attente forte en matière d'accompagnement afin de répondre aux enjeux de l'inclusion dès la petite enfance.

Dans cette optique, plusieurs échanges ont récemment eu lieu avec le pôle ressources handicap petite enfance, dispositif d'appui de proximité destiné à accompagner les collectivités dans l'accueil des enfants en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers.

Afin de pérenniser ces échanges et développer une collaboration, une adhésion à ce pôle s'avère opportune et constitue un levier concret d'action pour une politique inclusive, proactive, solidaire et équitable, conformément aux engagements pris dans le cadre de notre CTG.

La contribution financière demandée à chacune des communes est actuellement fixée à 300€/an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***d'autoriser M. le Maire ou son représentant à adhérer au pôle ressources handicap petite enfance.***

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le 1^{er} adjoint,

Jean-Pierre LUNOT



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance